

ALGERIE TELECOM -SPA-

Direction Opérationnelle des Télécommunication Ain Temouchent

Sous-direction technique

Réf : AT/ DO46/SDT/DRT/CHDRT/175 /2024

Ain Temouchent le 14 /11/2024

**Le Directeur Opérationnel des Télécommunication de la Wilaya d'Ain
Temouchent**

A

**Mr MOHAMED BARKA, gérant de L'entreprise SARL ISLAM LILMOUKAWALA
Sis au RUE HANNANI ADDA JDIOUIA -RELIZANE**

OBJET : 1 ère Mise en Demeure

**Projet : projet Interconnexion des sites sûreté urbaine au réseau RNTD de la
DGSN**

- Vu le contrat d'adhésion N° 14/23 du 06/02/2023 conclu avec l'entreprise SARL ISLAM LILMOUKAWALA,
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux notifié N° 10 du 17/07/2024 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture de chantier effectuée le 21/07/2024 ;
- Vu l'anomalie constatée, cité ci-après :
 - 1-tranchée ouverte pendant plusieurs jours (créant un risque pour la sécurité publique).
 - 2-non sécurisation des sites Ouvert (mettant en danger la circulation et l'intégrité des personnes).
 - 3-le dispositif sécuritaire trop faible (manque panneaux de signalisation, Manque de vêtements de signalisation à haute visibilité (gilet fleurissant), Absence de signalisation temporaire nocturne, non indication des dangers liés aux travaux en cours, manque de sécurisation des tranchées ouvertes).

A cet effet :

L'entreprise SARL ISLAM LILMOUKAWALA représenté par son gérant est mise en demeure, pour effectuer la remise en l'état des lieux(bitumage) dans un délai de 08 jours.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise par l'application de l'article 40 du contrat d'adhésion N° 14/2023.



ALGERIE TELECOM SPA
Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Ain Temouchent
N. KEBIBECHÉ